

Pourquoi activer le public alors qu'il n'y a pas assez de places en alpha ?

Depuis le Plan d'Accompagnement et de Suivi actif des chômeurs(euses) (PAC), les demandeurs(euses) d'emploi sont accompagné(e)s et contrôlé(e)s de manière plus soutenue, ce qui n'est pas sans répercussion sur notre secteur. En effet, en 2010, les apprenant(e)s concerné(e)s par ces mesures d'activation représentaient **33% du public** des associations bruxelloises d'alphabétisation, soit quelques 2740 apprenant(e)s.

Depuis quelques années, nous avons pu constater une très nette augmentation des demandes d'attestations d'inscription aux formations et une pression plus forte de la (plu)part des services publics afin d'obtenir **des renseignements sur la régularité de leurs bénéficiaires en formation (attestations de «fréquentation»)**. Sur l'année 2011-2012, les 6 Centres Alpha de Lire et Ecrire Bruxelles, à eux seuls, ont envoyé quelques 850 attestations à divers services publics (ONEm, Actiris et CPAS).

Outre la surcharge administrative, nous devons gérer des situations très difficiles humainement puisque, si ces attestations ne sont pas fournies, la personne risque d'être exclue du chômage ou sanctionnée d'une manière ou d'une autre par le CPAS selon le cas. Et ce, alors que notre association n'est pas en mesure de répondre à la demande de 20 heures par semaine exigée par l'ONEm pour être dispensé(e) de recherche active d'emploi. Nous ne sommes en effet pas financés dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle (ISP).

A ce jour, **seule la Promotion sociale et une dizaine d'associations d'alphabétisation bruxelloises**, majoritairement ISP, sont en mesure de satisfaire cette exigence. Or, ensemble, elles ne représentent que 12% de l'offre à Bruxelles.

Dès lors, de très nombreux demandeurs(euses) d'emploi indemnisé(e)s ne trouvent pas de place en ISP-Alphabétisation, pressé(e)s par certains services, se dirigent chez nous ou vers d'autres associations de cohésion sociale ou d'éducation permanente qui les accueillent bien volontiers mais ne peuvent, pour la grande majorité, offrir plus de 10 heures de formation/semaine.

Les analphabètes, premières victimes du chômage

Cette responsabilité nous semble d'autant plus difficile à porter que l'analyse des chiffres émanant des rapports ONEm indique que notre public est l'une des premières victimes de ce plan d'activation. En effet, les sanctions s'exercent davantage sur les demandeurs(euses) d'emploi peu qualifié(e)s (au maximum, diplôme du secondaire inférieur).

Pas d'emplois pour les moins qualifié(e)s !

D'une manière générale, nous constatons que la politique d'activation marque un tournant vers la responsabilisation individuelle et nous estimons que l'on ne peut continuer à responsabiliser, activer et contrôler les demandeurs(euses) d'emploi dans un contexte bruxellois caractérisé par une pénurie d'emploi qui touche surtout les personnes les moins qualifiées. De fait, à Bruxelles, il y avait en septembre 2011 108.629 chômeurs(euses)* pour 3000 offres d'emploi et **1.700 offres d'emploi susceptibles de correspondre au profil de 93.000 demandeurs(euses) d'emploi peu qualifié(e)s** (Le Soir du 26 octobre 2011).

C'est pourquoi, dans ce contexte et dans le respect de sa Charte, Lire et Ecrire Bruxelles appelle à limiter très strictement les demandes d'attestations, tant en nombre qu'en termes de contenu.

* En juillet, 2014 on comptabilisait à Bruxelles 111.435 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)

CARTE BLANCHE

Plate-Forme STOP-ATTESTATIONS

Des associations unies dans le refus de contrôler leur public

Les associations, dont les activités accueillent des chercheur-euses d'emploi (relevant de l'assurance chômage ou de l'aide sociale), sont de plus en plus souvent amenées à remettre des attestations visant à informer les CPAS, Actiris, voire l'ONEm, du degré de participation de ces personnes aux formations, cours et programmes dans lesquels elles ont trouvé place. Or, les associations doivent pouvoir entretenir une relation de confiance avec leurs usagers et, a fortiori, avec ceux dont les conditions d'existence sont précaires.

Cette relation de confiance est nécessaire au bon déroulement de la formation. C'est pourquoi plusieurs acteurs associatifs se sont rassemblés pour créer une Plate-Forme visant à défendre l'idée que ni le CPAS, ni Actiris, ni l'ONEm ne peuvent porter atteinte à cette relation.

La Plate-Forme entend signaler que nous assistons à une intensification des demandes d'attestations et entend aussi s'opposer à l'instrumentalisation des associations dans le contrôle des personnes précaires. Notons que les associations membres de la Plate-Forme ne s'opposent pas à toutes les formes d'attestations, ni à l'inscription d'une personne dans une formation, ni à la fin ou sa sortie ne soulève pas d'objection. En revanche, il n'est pas question de délivrer des attestations évaluant le comportement de l'intéressée, notamment ce qui est relatif à son assiduité aux cours ou à la formation. Remettre ce dernier type d'attestation c'est, pour les associations, prendre le risque de devenir des espaces de contrôle des comportements des personnes pour le compte des organismes publics. Cela les détourne de leur finalité première : former et accompagner leur public. Plus grave encore, cela peut les amener à participer à la remise en cause des droits de personnes qui sont déjà en situation de précarité.

Chercher à faire la distinction entre « pauvres méritants » et « non méritants » vise avant tout à faire reposer sur l'individu la responsabilité de sa situation. La Plate-Forme Stop AttestationS tient à rappeler que les montants alloués aux personnes en situation de pauvreté se situent en-dessous du seuil de pauvreté et que le droit au travail n'est pas accordé à tous dans ce contexte de chômage structurel.

Avec le déploiement des politiques d'activation, les organismes publics, qui avaient avant tout pour fonction d'aider, d'accompagner les demandeur-euse-s d'emploi, s'évertuent de plus en plus à évaluer et contrôler leur comportement. Dès lors, ces organismes suscitent bien souvent de la crainte et de la méfiance chez des personnes dont les revenus proviennent de l'assurance chômage ou du CPAS.

Attendre des associations qu'elles délivrent, sans discernement, toutes les attestations demandées par les CPAS, Actiris ou l'ONEm revient à les enrôler, en tant que sous-traitants, dans un dispositif qui s'apparente trop souvent à une forme de contrôle des milieux populaires. Les associations membres de la Plate-Forme veulent pouvoir continuer à travailler avec leurs publics dans un climat de confiance et n'entendent pas contribuer à leur stigmatisation.

La production d'une attestation commune et la constitution d'une Plate-Forme ad hoc témoignent d'un positionnement fort de chacun de ses membres sur le sujet.